



22 implantations : 8 Universités, 14 Hautes Ecoles

► Guichet d'information à l'attention des étudiants sportifs HN. Plateforme transversale d'aide à l'accompagnement

Un accompagnement de l'élite !

► 15 championnats francophones et 22 championnats nationaux (FSUB).

Le Sport de compétition !

► Plus de 289 activités sportives hebdomadaires proposées aux étudiants, soit 1.321 heures d'activités hebdomadaires.

Le Sport pour tous !

L'ASEUS C'EST :



ASEUS

Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et Supérieur

WWW.ASEUS.BE



L'activité physique ou sportive, le **plus** pendant tes études supérieures !

Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et Supérieure asbl
Secrétariat : Allée du Bol d'air, 13/3 - 4031 Angleur - Tél: 04/336.45.65
info@aseus.be - www.aseus.be - NE: 0418.787.404 - IBAN BE37 0016 8996 5928

WWW.ASEUS.BE

Cette brochure est disponible sur notre site :

- Son statut
- Les avantages qui y sont liés
- L'accompagnement proposé, notamment les services complémentaires, par les institutions d'Enseignement Supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (membres ASEUS et partenaires CASHES)

L'étudiant sportif de HN :

La cellule d'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau dans l'Enseignement Supérieur (CASHES) est un réseau d'institutions d'ES (Universités et Hautes-Ecoles) initié par l'ASEUS et le Service Vie de l'Étudiant afin de répondre aux besoins d'information, tant des sportifs, ou de leur entourage, que des référents pour le sport de haut niveau ou académiques.

La volonté est d'être attentif aux besoins spécifiques des sportifs de HN, de favoriser et d'harmoniser leur suivi dans le cadre de leur double parcours.

Le réseau de référents CASHES intègre les IES (Institutions d'Enseignement Supérieur) membres de l'ASEUS et les IES de la FWB partenaires.

CASHES

Conditions d'accès & Opportunités



Le Sport de Haut niveau

Pendant tes études supérieures, c'est possible !

Le Sub-Top dans l'Enseignement Supérieur

Sport élite et principaux statuts :

Ce qu'il faut savoir :



- Les sportifs non reconnus dans le cadre du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française peuvent également solliciter leur institution.
- Demande d'aide à introduire lors de l'inscription à l'aide d'un dossier circonstancié (sportif, académique, programme et objectifs).
- L'éventuel aménagement fera l'objet d'une convention entre l'étudiant et son institution.
- D'autres avantages peuvent être convenus. Il est dès lors essentiel de se faire connaître au plus vite auprès du référent sportif de l'institution d'enseignement supérieur.

Des rendez-vous internationaux

Le sport universitaire international :

En alternance une année sur deux se déroulent des rendez-vous internationaux pour les sportifs* de HN :

Les Jeux Universitaires d'été et d'hiver :

- Les Jeux Olympiques de l'Enseignement Supérieur Événement majeur dans la formation des étudiants sportifs de haut niveau. 3ième événement sportif mondial : 170 nations, 20.000 participants dont 12.000 athlètes.

Les CMU :

- Les Championnats du Monde et coupes Universitaires :

Une trentaine de compétition se déroulent sur quatre continents.

WWW.FISU.NET



* Pour tous les sportifs inscrits dans l'enseignement supérieur.

Le Sport Elite dans l'Enseignement Supérieur

Sport élite et principaux statuts :

- Sportif de haut niveau (HN)
- Arbitre de haut niveau
- Espoir sportif
- Jeune talent
- Sportif de haut niveau en reconversion
- Partenaire d'entraînement

Le statut de sportif de HN :

- Statut à solliciter (la fédération doit introduire pour son athlète un dossier auprès de l'ADEPS).
- Bases légales : le décret portant sur le mouvement sportif du 03/05/2019 (MB 07/10/2019) et l'arrêté relatif aux demandes de reconnaissance du 17/12/2020 (MB 24/12/2020).
- Modulation des études accrue par le système de blocs avec possibilité de s'inscrire à moins de 30 crédits par an. L'allègement fait l'objet d'une convention révisable annuellement.
- L'accompagnement diffère d'une institution à l'autre. Accès à différentes facilités (favoriser la poursuite de l'activité sportive en parallèle des études) :

↳ Services liés aux études (tutorat de l'étudiant, adaptation des horaires, absences justifiées,...)

↳ Accompagnement du sportif de HN (accès privilégié aux infrastructures sportives, aide au logement, aide financière).

Un sportif averti ...

... en vaut deux !

Facilités ≠ sous-diplomé !

Les exigences au niveau des formations sont identiques pour tous les étudiants.

Double excellence : Académique & Sportive

Une formation oui, mais compatible avec une pratique sportive de HN !

Certaines formations comprennent des modules de pratiques sportives obligatoires dans plusieurs disciplines, d'autres requièrent une présence obligatoire en laboratoire etc.

FATIGUE PHYSIQUE SUPPLEMENTAIRE & RISQUE DE BLESSURE ACCRU

ETRE SPORTIF DE HN DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EST UN CHALLENGE AUDACIEUX

